COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 JUILLET 2020

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

I-5-2 Modalités de vote

Conformément à l'article 26 du règlement intérieur du conseil municipal en date du 29 août 2014, modifié par le conseil municipal en date du 8 avril2019, le conseil municipal vote au moyen d'un boitier électronique ou à main levée en cas d'indisponibilité di matériel

II-5-2 Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), Madame Amandine TAQUET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire par **22 voix pour et 5 abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)**

III- 5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2020

L'article L. 2121-23 du CGCT stipule que le procès-verbal du conseil municipal doit être signé et approuvé par l'ensemble des conseillers présents à la séance ou faire mention de la « cause qui les a empêchés de signer ».

IV- 5-2 Création de postes de conseillers municipaux délégués

L'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Cinq postes de conseillers délégués ont été créés par 22 voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

V-5-2 Election des conseillers municipaux délégués

Pas de vote sur cette question, le Maire pouvant choisir librement les bénéficiaires des délégations.

VI-.5-6 Fixation de l'indemnité de fonction aux Maire, Adjoints, Conseillers Délégués

Par 22 voix pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE), les indemnités de fonction des Maire, Adjoints et conseillers délégués ont été fixées comme suit :

- Maire : 43.38% en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
- Adjoints : 19.80%
- Conseillers délégués : 5.40 %

VII.5-2 Délégations de pouvoir du conseil municipal au Maire

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article. L 2121-22) le conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de pouvoirs.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
27 Voix Pour

2° De fixer, dans les limites de 750 euros les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;**27 Voix Pour**

3° De procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget de la commune à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
22 Voix Pour et 5 Contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

4° De prendre pour la durée du mandat toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
22 Voix Pour et 5 Contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; **27 Voix Pour**

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; **27 Voix Pour**

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; **27 Voix Pour**

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ; **27 Voix Pour**

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ; **27 Voix Pour**

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; **27 Voix Pour**

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour un montant d'acquisition ne dépassant pas les 100 000 euros hors frais d'agence, notaire et géomètre ;
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le contentieux et dans toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ; **27 Voix Pour**

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 450 euros ; **27 Voix Pour**

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; **27 Voix Pour**

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finance rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ; **27 Voix Pour**

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 500 000 euros par année civile.
Pour 22 et 5 Contre Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE)

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune à hauteur de 100 000 euros le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
22 Voix Pour et 5 Contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ; **27 Voix Pour**

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 4 000.00 euros.
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ; **27 Voix Pour**

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention en fonctionnement ou en investissement, auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'autres partenaires institutionnels quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel subventionnable, **27 Voix Pour**

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ne dépassant pas 500 000 euros.
27 Voix Pour

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
27 Voix Pour

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.
22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE

VIII.5-2 Formation des commissions municipales :

Ont été nommés dans les différentes commissions par **27 Voix Pour** :

1) Commission finances : **6 membres**

Mme MOUTON-Mr LEBLANC-Mme PIERARD-Mr LECERF- Mr BARSOUM- Mme LEBEGUE

2) Commission travaux-urbanisme-handicap : **9 membres**

Mr LEBLANC-Mme MOUTON-Mr DEHONDT- Mr TAVERNE-Mr GERMAIN- Mme TAQUET-Mme LABROY- Mme DEVOS-Mme LEBEGUE

3) Commission Sport – jeunesse : **7 membres**

Mr FOUQUET--Mr LEBRUN- Mr GERMAIN-Mr PELERIAUX- Mr LECOQ- Mr MICHEL- Mme DUBOIS Géraldine

4) Commission Ecoles- centre aéré- cantine : **8 membres**

Mr PELERIAUX-Mr FOUQUET – Mme MAGINET- Mme VERIE- Mme DUBOIS Brigitte-Mme POTTIER- Mr HASSELIN- Mme LEBEGUE

5) Evènementiel: **8 membres**
Mme PIERARD- Mme MAGINET-Mr TAVERNE-Mr LEBRUN-Mr LECOCQ-Mme DUBOIS Brigitte-Mr MICHEL- Mr BARSOUM

6) Relations publiques (communication) : **7 membres**

Mme TOUATI-Mr FOUQUET- Mr LEBRUN-Mr LECERF-Mme TAQUET-Mme LABROY-Mr HASSELIN

7) Environnement et cause animal : **8 membres**
Mr DEHONDT- Mr FOUQUET- Mme TOUATI- Mr LECERF- Mme TAQUET- Mme LABROY- Mme DUBOIS Géraldine

8)Cimetière : **5 membres**

Mr TAVERNE-Mr LEBLANC- Mme MAGINET- Mr GERMAIN-Mme MAITREPIERRE

8) Comite de pilotage des travaux nouvelle mairie+PMI : **5 membres**
Mr LEBLANC- Mr GERMAIN-Mr LECOCQ-Mr BARSOUM-Mme POTTIER

IX.5-3 Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Par **27 Voix Pour** le conseil municipal fixe à 10 membres la composition du conseil d'administration du CCAS. 5 membres élus en son sein et 5 membres nommés par le Maire.

X-.5-3 Election des administrateurs du CCAS

Par **27 Voix Pour :**

Mme MAGINET-Mme PIERARD- Mme VERIE-Mme TAQUET-Mr HASSELIN ont été élus au conseil d'administration du CCAS

XI.5-3 Formation de la Commission d'Appel d'Offres et jury de concours

Par **27 Voix Pour**

Mr LEBLANC-Mme MOUTON- Mr LECERF-Mme LABROY- Mme DEVOS ont été élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres

Par **27 Voix Pour**

Mr TAVERNE-Mme MAGINET- Mr LECOCQ-Mme CUSSENOT- Mr HASSELIN ont été élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres par **27 Voix Pour**

XII.5-3Représentation au sein du Syndicat d'Electricité d'Avesnes

Par **22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM-Mme MAITREPIERRE**

Mr LEBLANC et Mme SULECK ont été élus respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante pour représenter la commune su sien du Syndicat Mixte d'Electricité d'Avesnes

XIII.5-3 Désignation d'un délégué et de son suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Par **22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE**

Madame LEBEGUE et Mme SULECK ont été nommées respectivement déléguée titulaire et déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel Régional de l'Avesnois

XIV.5-3-Désignation du correspondant Défense

Par **22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE**

Madame TAQUET a été nommée correspondante pour la « Défense »

FINANCES LOCALES

XV.7-3 Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire a été autorisée à ouvrir une ligne de trésorerie par **22 Voix Pour et 5 Contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE**

XVI 7-8 Délibération concordante pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) dans le cadre de travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2019 (1ère partie)

Madame le Maire a été autorisée à verser à l'agglomération Maubeuge Val de Sambre un fonds de concours à hauteur de 426.64 euros par **22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE**

XVII. 7-8 Délibération concordante pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) dans le cadre des travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2019 (2ème partie)

Madame le Maire a été autorisée à verser à l'agglomération Maubeuge Val de Sambre un fonds de concours à hauteur de 1143.39 euros par **22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE**

XVIII-7-Vote du compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 a été approuvé **par 21 Voix Pour, 6 Abstentions (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE, Mme LEBEGUE)**

XIX.7-1 Vote du compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 a été approuvé **par 20 Voix Pour, 5 contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE) et 1 Abstention (Mme LEBEGUE)**

XX- 7.-1 Affectation des résultats de l'exercice 2019

Par 21 Voix Pour, 5 contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE) et 1 Abstention (Mme LEBEGUE

L'affectation définitive des résultats 2019 a été votée comme suit :
Sur l'excédent de fonctionnement de 1.566.465,13

- A l'apurement du déficit d'investissement 2019 pour 1.112.205.24
- Le solde soit 454.259.89 sera affecté en report à nouveau recettes de fonctionnement (002)

XXI- 7-1BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS

21 Voix Pour, 5 contre (Mme DEVOS- M. HASSELIN-Mme DUBOIS- M. BARSOUM- Mme MAITREPIERRE) et 1 Abstention (Mme LEBEGUE)

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA COMMUNE

XXII .9-1 Jury criminel

La liste du jury criminel pour 2021 a été établie

XXIII. Questions diverses et orales

XXIV. Informations

XXV. Remerciements

- Monsieur Gaston GODIN remercie la municipalité pour avoir reçu son premier colis de noël
- La famille TROUILLEZ pour les marques de sympathie lors du décès de monsieur Philippe NICODEME
- Monsieur et Madame ROUSSELLE Georges pour les marques de sympathie lors du décès de leur fils Grégory
- Madame PLET et sa famille pour les marques de sympathie lors du décès de monsieur Paul PLET

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Rousies le 10 Juillet 2020

Le Maire,

Josiane SULECK